

Conférence Territoriale de la Culture

Atelier 4 n°2 du 16 mai 2017



Présents : Hugues ROCHE (compagnie Matapeste et Synavi), Stéphane CHARLES (Musique en Marche), Cécile OHEIX (Direction de la culture Conseil Départemental de la Charente), Thierry SZABO (l'A, agence culturelle de Nouvelle-Aquitaine), Georges BRAY et Isabelle GROS (URECSO), Chantal LATOUR (S Composition), Bertrand QUEYROU (AFDAS), Cécile BENOIST et Patricia OUDIN (Direction de la culture Région Nouvelle-Aquitaine)

CR: Patricia OUDIN

L'objet de cette réunion : présentation d'une ou plusieurs expérimentations menées par les acteurs culturels présents sur ces trois thématiques :

- Axe 1 : La problématique de la participation citoyenne dans les instances de décision politique
- Axe 2 : Les notions de l'amateur, du volontaire, du bénévole et le professionnel : la place de chacun dans la construction des politiques culturelles
- Axe 3 : L'adaptation de la formation professionnelle des artistes : l'insertion des jeunes artistes, la formation continue, la reconversion de certains métiers, la transmission des équipes artistiques, ...

Chaque présentation a fait l'objet d'environ une heure d'échange.

Axe 1 : La problématique de la participation citoyenne dans les instances de décision politique.

Il a été développé par Cécile Oheix, Hugues Roche, Georges Bray, Isabelle Grosse et Chantal Latour.

Cécile Oheix, direction de la culture au Département de la Charente a choisi de développer deux points sur l'enseignement musical et la lecture publique. Le conservatoire à rayonnement communal-CRC- est un conservatoire en régie direct, géré par le Département. En 2005, le dégrèvement des frais pédagogiques était basé sur l'allocation scolaire pour seulement 10% de la population. Depuis, des conditions tarifaires ont été fixées en partenariat avec le réseau des travailleurs sociaux qui repèrent les enfants intéressés par la musique. Il existe un *Pass Charente Musique*, qui a d'abord été gratuit puis fixé à 30€ par an. En ce qui concerne la lecture publique, un *Pass Charente Lecture* a été mis en place en partenariat avec les Restos du Cœur : répartition des bibliothèques sur tout le territoire départemental et accessibles à tous (gens du voyage, association d'insertion, ...): le Département prend en charge le cachet d'un artiste, qui, lors des distributions alimentaires, amène les gens vers la bibliothèque. Ce travail se fait avec les bénévoles : les bibliothèques de proximité travaillent donc avec les associations locales toute l'année sur la mixité des publics, des actions de médiation avec des conteurs, des visites des lieux de lecture, ... Dans ces deux cas, le partenariat avec les travailleurs sociaux est indissociable de la politique culturelle du Département dans la mesure où ceux-ci travaillent à faciliter l'accès à la culture pour tous. Malgré tout ce dispositif est descendant : quelle place dans la prise de décision, dans la concertation, ...pour les bénéficiaires? les associations? quelle gouvernance faut-il envisager? les usagers ont une attitude plutôt consumériste que constructive, ceci par respect ou distance vis-à-vis des professionnels (ceux qui ont la connaissance...): comment co-construire? L'autre question relève de l'évaluation de ces

dispositifs, évaluation annuelle qui interroge aussi la place de l'innovation et sa tendance à effacer tout ce qui pré-existait.

Hugues Roche, compagnie Les Matapeste (Niort), se réfère à son double expérience d'artiste et directeur de compagnie mais aussi de son engagement syndical. Le secteur du spectacle vivant dépend très largement des aides publiques qui sont vitales mais il n'existe cependant pas d'instances démocratiques de décision, ni de critères clairs. Les dispositifs n'étant jamais co-construits, manquent de transparence et les artistes sont donc peu légitimes sauf pour ceux qui les achètent ou les subventionnent. Il faudrait construire des politiques publiques en créant des collectifs avec des règles applicables à tous : droits et devoirs mais artiste et collectif peut être antinomique ! Suite à la reconfiguration en 2000 des aides de l'Etat qui privilégiait les grandes compagnies en diminuant les aides aux plus petites, les Matapeste ont créé Le Syndcar, puis le Synavi en 2003 et ont travaillé avec la Région, à la création d'un comité d'évaluation des subventions avec élus, représentants du territoire et opérateurs culturels, sur la base de critères basés sur l'emploi et la création, l'idée étant d'adapter les critères d'éligibilité à la réalité du terrain. La même démarche a été faite avec les départements et la Ville de Niort. La création du COREPS –comité régional des professions du spectacle- a suivi ! Même si certains problèmes ont suivi (plan régional arts de la rue sans concertation en 2008, réorientation de la politique vers l'artistique en priorité en 2010, difficultés pour certaines compagnies sans subvention alors qu'elles répondaient aux critères, critères trop exigeants qui laissaient de fait de nombreuses compagnies derrière, ...), cette avant-gardisme dans la démocratie culturelle est à souligner : les compagnies étaient légitimes tout en gardant une relative indépendance, les diffuseurs se sont adaptés à ces critères, les compagnies ont pris conscience de la réalité d'entreprise culturelle d'une compagnie et la transparence de la répartition des fonds publics basée sur l'emploi, était reconnue par tous. Pour réussir cela, il faut des élus à l'écoute des territoires, qui acceptent de perdre une part de pouvoir, des services souhaitant cette transparence malgré la pression et un collectif qui participe à la co-construction sans jouer perso, et ce malgré des oppositions fusion/proximité et collectif/collectivité.

Georges Bray et Isabelle Gros, Union Régionale des Centres Socio-Culturels en Poitou-Charentes – URECSO-. Les Centres socio-culturels développent le pouvoir d'agir des habitants par 6 actions : un festival du conte et de l'imaginaire, une galerie d'art, un festival hip-hop, des ateliers arts plastiques et arts de la rue et deux manifestations : Eclats de femmes et Voyagement Vôte. Pour donner plus de pouvoir d'agir aux habitants, il faut à la fois être au service de..., être à l'écoute du terrain, mettre en place des instances culturelles, s'appuyer sur des noyaux durs de citoyens, accepter les propositions descendantes en direct des citoyens, innover dans les modes de coopération en favorisant la transversalité, s'adapter aux langages et prendre le temps d'étudier les constats partagés et enfin évaluer les projets avec un espace de liberté : pour laisser davantage de place à l'expérimentation, il y a nécessité de bien se connaître.

Présentation d'un cas concret : la Gallery Grand Nord à Niort : animation d'ateliers d'écritures et plastiques avec une exposition collective par an. Naissance d'une galerie : comment investir les murs ? Il faut du temps à la réflexion du projet. Le choix a été fait de monter un projet d'initiative et d'intérêt collectif – PIIC- avec un artiste, grâce aux financements politique de la ville. L'objectif est de faire venir le public sur le lieu (vernissage financé par le centre socio-culturel dont elle dépend) et sur d'autres expositions : des causeries, des ateliers sont organisés autour d'une commission culture composée d'habitants du quartier qui décide des artistes invités. Actuellement la gallery réfléchit à l'organisation de résidences d'artistes. Toutes ces actions ont permis aux artistes de faire du réseau.

L'atelier souligne le besoin de définir les termes de culture/action culturelle/accompagnement

Axe 2 : les notions d'amateur, de volontaire, de bénévole et de professionnel : la place de chacun dans la construction des politiques culturelles. Il a été développé par Stéphane Charles. Georges Bray et Isabelle Gros y ont également fait référence dans leur propos.

Stéphane Charles, Musique en Marche (Creuse) présente l'orchestre départemental de la Creuse, département rural, donc sans bassin important de musiciens. L'orchestre compte 50% de professionnels de la musique (musiciens professionnels surtout mais aussi enseignants en conservatoire ou en collège) mais tous sont bénévoles sauf le chef d'orchestre : c'est donc un orchestre de professionnalisation et d'amateurs de bon niveau. En 2014, l'orchestre départemental devient une vraie section au sein de Musique en Marche avec un président de section et une subvention fléchée du département qui est annulée en 2016 : après une période de révolte, l'orchestre sans moyens de travailler, réfléchit à son avenir et à ce qui questionne les politiques publiques, à savoir ce profil d'outil de professionnalisation avec des amateurs et des professionnels.

L'atelier pose la nécessité de définir certains termes : bénévole/volontaire/amateur

Axe 3 : L'adaptation de la formation professionnelle des artistes : l'insertion des jeunes artistes, la formation continue, la reconversion de certains métiers, la transmission des équipes artistiques, ... Il a été développé par Thierry Szabo de l'A et Bertrand Queyroi de l'AFDAS

Thierry Szabo, l'A – agence culturelle Nouvelle-Aquitaine. Elle se positionne sur 4 axes stratégiques : contribuer à conforter l'emploi culturel et accompagner les professionnels, renforcer la connaissance et la capacité d'action des acteurs/décideurs en tant qu'observatoire culturel, accompagner les politiques culturelles territoriales et participer à l'invention des politiques culturelles de demain et animer le dialogue social (COREPS) et d'autres formes de concertation.

Présentation de la Société Coopérative à Intérêt Collectif-SCIC- CONFER : création de la SCIC en 2017 par 7 membres fondateurs (AGEC&CO, l'A, IDDAC, Rock et Chanson, Réseau Indépendant de la Musique-RIM-, Sew & Laine et Landes Musiques Actuelles) sur des missions de formation et conseils en ressources humaines car l'accompagnement ne suffit pas à conforter le projet des structures. L'enjeu est de co-élaborer des contenus de formation. Pour cela une responsable des formations a été recrutée en juin 2017.

Bertrand Queyroi, AFDAS. L'AFDAS est un organisme paritaire collecteur agréé – OPCA- de fonds de formation professionnelle et un OPACIF (même chose pour les congés individuels de formation). Il est également présent sur la formation initiale en tant qu'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage -OCTA- et intervient dans les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel, de l'édition, de la communication et publicité et dans les loisirs. IL gère également les fonds de formation des plasticiens et auteurs par reversement des fonds de l'AGESSA et de la Maison des artistes). L'AFDAS, en plus de collecter les fonds de formation, a des missions d'informations et de conseils auprès de ses publics mais aussi d'études. Enfin il travaille avec les branches professionnelles à l'élaboration et l'ingénierie des formations. 50% des entreprises inscrites sont en culture, soit 2 800 en Nouvelle-Aquitaine et concernant les salariés, ils sont 2 000 permanents du spectacle vivant et

environ 6 000 intermittents indemnisés. Par ailleurs l'AFDAS accompagne les projets de développement des petites structures du spectacle vivant.

Tout ceci ne peut se faire que si les partenariats avec les acteurs culturels et ceux de la professionnalisation sont optimums.

Conclusion : elle se situe sur deux questions :

- Concernant l'axe 3 : quelle adéquation entre la formation initiale ou continue avec l'insertion professionnelle, voire la lutte contre la précarité de certains emplois ? quelles interconnexions établir entre les organismes de formations, les OPCA et les professionnels du secteur culturel ?
- Concernant les axes 1 et 2, en plus des définitions à apporter à certains termes, quelle réponse apporter à la demande de démocratisation culturelle pour que la culture soit le fait de chacun ?

Les acteurs de l'atelier 4 ont souhaité mieux connaître la Mégisserie, scène convention pour les arts, les imaginaires et l'éducation populaire. Aussi la prochaine réunion, le 5 octobre 2017 aura lieu à St Junien (87). Elle verra la présentation du lieu et du projet du directeur, Olivier Couqueberg ainsi qu'un ordre du jour à définir, toujours sur ces problématiques.